



HAL
open science

Les classements des archives de Cluny

Sébastien Barret

► **To cite this version:**

| Sébastien Barret. Les classements des archives de Cluny. 2008. halshs-00339789

HAL Id: halshs-00339789

<https://shs.hal.science/halshs-00339789>

Preprint submitted on 18 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Centre de recherches historiques de l'Ouest (CERHIO-UMR CNRS 6258)

Site d'Angers

Séminaire ALMA 2008-2009 : Les raisons classificatoires

Séance du 23 octobre 2008

Les classements des archives de Cluny (Résumé)

Sébastien Barret

(Institut de recherche et d'histoire des textes)

Actuellement, la plupart des sources (diplomatiques, mais pas seulement) concernant Cluny sont conservées à la Bibliothèque nationale de France, sans compter un certain nombre de documents aux archives départementales de Saône-et-Loire, à la bibliothèque du musée d'art et d'archéologie ou aux archives municipales de Cluny. Ce sont les restes très diminués d'un fonds qui a été considérable ; dans son état actuel, le fonds est encore superbe et regorge de passionnantes surprises, en même temps qu'il laisse bien voir combien il a dû être profondément transformé. Quel est donc le point de départ de l'évolution ?

L'abbaye fondée en 910 par le duc Guillaume le Pieux conserve des parchemins (dont elle a, du reste, elle-même produit un bon nombre), ce qui est attesté par le simple fait que certains d'entre eux nous sont parvenus en original ou en copie. Ceci suffit à énoncer que « Cluny a sans aucun doute eu des archives très tôt », mais est bien sûr insuffisant. Des marques de traitement des documents apparaissent très tôt, certaines analyses dorsales sans doute dès la fin du X^e siècle, un système rudimentaire de cotation peut-être dès la seconde moitié du XI^e. Cependant, cela ne concerne pas tous les documents, de plus, il n'y a que quelques cas où l'on peut supposer un système ou tout au moins une organisation en arrière-plan et, enfin, cela ne dit rien sur la situation concrète des archives. On en est donc réduit aux hypothèses. Il est fort possible que les documents d'archives aient été conservés avec les livres de la bibliothèque ou aient du moins fait l'objet d'une gestion commune ; il faut dire qu'à ces époques, l'écrit est bien moins différencié dans ses fonctions qu'il ne le sera plus tard. Il est donc parfaitement loisible de penser que les archives ne font pas l'objet d'un traitement très spécifique. Elles sont, cependant, dès les temps les plus anciens, très certainement triées ou du moins ordonnées, ce qui implique des opérations de sélection. Le premier système de cotation repéré s'organise au moins partiellement autour des doyennés. Ce système associe deux lettres, dont la première est l'initiale du doyenné clunisien concerné et la seconde peut-être un numéro d'ordre, sans que l'on puisse être vraiment affirmatif à ce sujet. Il est fort possible, de plus, que certains traits de l'organisation générale des premiers cartulaires de l'abbaye reflètent des structures d'organisation documentaire. En tout cas, certaines caractéristiques perdureront jusqu'à l'arrivée des documents restants à la Bibliothèque nationale de France : ainsi, l'isolement des documents concernant l'Espagne ou l'Angleterre ou encore la séparation des actes d'autorités souveraines et des lettres pontificales.

Les premières mentions d'un dépôt d'archives ou d'un lieu précis pour ce dernier, sont tardives. En 1375, les archives du chef d'ordre clunisien sont mentionnées pour la première fois explicitement ; en 1403, c'est de la *turris privilegiorum*, la « tour des privilèges » donc,

qu'il est question : l'une des deux tours dites « Baraban » qui encadrent le portail de l'avant-nef de Cluny III, traditionnellement nommée « Tour des archives » et située au nord, l'autre tour étant dite « Tour de la justice ». La permanence de l'installation des archives dans cette tour est confirmée par plusieurs mentions éparpillées au cours des siècles : ce *Turris privilegiorum* tout d'abord, suivi d'un court récolement des archives du XV^e siècle, intitulé *Ordinatio privilegiorum in turri*. À ceci s'ajoute, au XVI^e siècle, la mention d'un inventaire partiel daté de 1512, suivie entre autres de courtes descriptions de dom Jean Mabillon en 1682 ou de Benoît Dumolin entre 1749 et 1778. Surtout, nous avons pour la fin du XVIII^e siècle des éléments précis donnés par les travaux de Louis-Henri Lambert de Barive. Ce dernier, un avocat d'Autun travaillant au service du Cabinet des chartes, a copié des milliers de documents dans les archives de l'abbaye bourguignonne entre 1770 et 1790 et laissé deux descriptions fort détaillées des locaux et de leur contenu, destinées à appuyer ses rapports, en 1775 et 1782-1783. Il est ainsi possible d'émettre quelques hypothèses sur l'aspect général du réceptacle des archives clunisiennes à partir du bas Moyen Âge : ce serait, au premier étage de la tour nord, une salle carrée d'une petite dizaine de mètres de côté, d'une hauteur de 5 mètres environ.

Une description de la salle des archives clunisiennes, du XV^e siècle, montre que bien des grandes catégories déjà citées se sont maintenues à travers les siècles. Les actes pontificaux sont à part, les actes des grands en général aussi, ce qui concerne les réseaux locaux forme plusieurs groupes distincts... Par ailleurs, un certain nombre de catégories documentaires dont l'existence est par ailleurs attestée ne sont pas représentées. Un inventaire du début du XVI^e siècle confirme encore certaines de ces impressions. Les actes pontificaux y occupent une très grande place, mais dans des proportions que l'on n'aurait peut-être tout de même pas imaginées. Pour certaines bulles, ce sont parfois plus d'une dizaine d'exemplaires qui sont cités, originaux et copies sans doute. De cette abondance, il n'y a plus trace actuellement. Il y a, à ce stade, des cotes, du moins, des signes de reconnaissances sur certains actes, qui suivent plusieurs systèmes : lettres simples ou doubles, chiffres, mots-clés, parfois même de simples signes graphiques. Il est plus que probable que ces « cotes » ne sont, en fait, valable qu'au sein de l'ensemble matériel auquel appartiennent les documents, layette, boîtes... sans un système plus général dans lequel elles s'inséreraient et qui permettrait de cerner le document concerné – de ce point vue, elles sont donc moins abouties que les premières strates de cotations qui ont été évoquées plus haut. À ce point de l'évolution, il est du reste très probable que Cluny a eu de gros problèmes à maîtriser l'abondance de ses chartes ; il semble que la gestion s'est faite assez chaotique au sortir du XV^e siècle et au début du XVI^e. Ajouté aux résultats des troubles de la seconde moitié du XVI^e siècle, aux efforts de réforme du XVII^e et aux innombrables conflits qui en résultèrent, ceci pourrait bien expliquer la profonde réorganisation des fonds entreprise à la fin de ce dernier siècle, accompagnée d'une action d'inventaire, en y ajoutant la partition de la famille clunisienne en deux observances, l'Ancienne et l'Étroite : l'Étroite a son propre dépôt central (à Saint-Martin-des-Champs). Mais ce qui a le plus profondément marqué notre perception, ce sont les travaux de la fin du XVII^e siècle, sans doute menés sous l'égide de dom Loquet.

En ce qui concerne les aménagements intérieurs, l'on sait finalement bien peu : l'*ordinatio* du XV^e siècle permet d'établir un rangement en deux alignements d'armoires (sur les murs nord et sud) organisées en travées, accompagnées de petits coffres, de boîtes et de fourreaux de cuir ; à la fin du XVIII^e siècle, l'on a affaire à des armoires hautes et basses séparées par un niveau intermédiaire constitué de tiroirs (le tout réparti le long des quatre murs). Un rangement thématique peut être dégagé, bien sûr plus précisément pour le XVIII^e que pour le XV^e siècle. Dans le cas le plus ancien, les principes d'organisation mêlent symbole et pratique en s'organisant autour de grands types documentaires. Dans des armoires basses se trouvent les actes et lettres pontificaux ; dans la partie supérieure, sont groupés des actes des différents souverains ou seigneurs, des documents concernant les divers prieurés. Avec, bien sûr, des

irrégularités et des exceptions, ce sont ainsi des noyaux documentaires précis, mais sans « système de classement » général, qui orientent la disposition des fonds – en notant, du reste, qu'il est bien possible que les grandes catégories de base aient préexisté à la tour des archives : en effet, les points communs avec l'organisation des plus anciens cartulaires de l'abbaye ne sont pas négligeables. L'arrangement des documents correspond sans doute en partie aussi à des visées symboliques. Il est tout particulièrement remarquable que les actes pontificaux forment, dans l'arrangement matériel des armoires comme dans les représentations idéales des clunisiens, la base de l'ensemble. Ceci n'est pas une spécificité clunisienne : dominicains et franciscains, par exemple, connaissent aussi une certaine sur-représentation des actes pontificaux, et leurs fonds ont également tendance à les mettre à part.

Au XVIII^e siècle, le rangement se fait sur trois niveaux, démarrant sur une armoire intitulée « Abbaye de Cluny » et développant à la suite un rangement thématique d'une part (tels ou tels prieurés, tels ou tels types de droit) et alphabétique (par diocèses principalement) d'autre part, dans les tiroirs qui séparent les armoires hautes et basses. À ceci s'ajoutent des malles contenant soit des pièces particulièrement précieuses, soit des documents rejetés lors de la mise en place de ce classement. Des cotes, exclusivement numériques, peuvent parfois être repérées, mais ce ne sont guère plus que des numéros d'ordre au sein de tels ou tels ensembles matériels. Les « archives particulières » déjà citées sont organisées à peu près sur le même modèle, avec moins d'ordre et plus de sacs épars, ce qui est normal étant donné leur nature plus « quotidienne ». Les fonds ont alors été profondément remaniés ; il s'est créé un « Grand Trésor des archives » de l'abbaye, réunissant ce que nous appellerions aujourd'hui des archives historiques. Certaines catégories documentaires issues des siècles passés s'y sont maintenues : ainsi, le regroupement des documents anglais et espagnols. Des opérations de sélection ont été menées, notamment dans les documents pontificaux et, certainement, des documents ont été, à l'inverse, reproduits – à moins bien sûr que l'on ne se soit servi de copies déjà existantes. En effet, certains d'entre eux étaient visiblement présents dans plusieurs ensembles archivistiques, à leur place logique dans tel ou tel dossier ; ainsi, l'acte de fondation de l'abbaye. C'est maintenant comme une sorte de musée que se conçoit ce « grand trésor » duquel est issue la plus grande part de ce qui nous est parvenu ; au témoignage de Louis-Henri Lambert de Barive, à la fin du XVIII^e siècle, les pièces courantes sont chez les officiers du monastère qui s'en servent, et l'abbaye dispose également d'« archives particulières », où sont sans doute les papiers qui concernent Cluny comme maison particulière de l'ordre. Ce grand trésor archivistique n'a pas pour objectif de renseigner les historiens futurs sur l'histoire de l'abbaye, mais d'en incarner ce que les clunisiens d'alors en ont retenu – un ordre saint, européen, dont l'âge d'or révéral a duré jusqu'au XII^e siècle.

Entre ces deux points, l'inventaire de 1512 laisse entrevoir une première réorganisation, autour d'une catégorie documentaire émergente nommée les *communia*, sans doute les documents concernant tout l'ordre, du moins, ceux que l'on a jugé tels, noyau probable d'une future armoire « abbaye de Cluny » et de sa layette « fondation de l'abbaye de Cluny » ; et, à la fin du XVII^e siècle, a été mise en œuvre une réorganisation des fonds qui est directement à l'origine de la situation rencontrée par Lambert de Barive dans les vingt années précédant la Révolution, accompagnée d'un inventaire des fonds par dom Claude Loquet. L'analyse de ce mouvement est cependant rendue incertaine par le fait que nous ne disposons, comme base pour les explorer rétrospectivement, que des restes de ce qui formait, sans doute à partir de la fin du XVII^e siècle, justement le « Grand trésor » : les archives historiques donc, d'où ont été extraites les pièces qui se sont finalement retrouvées dans les différents fonds qui les conservent actuellement, ce à quoi s'ajoutent les notes parfois partielles de Louis-Henri Lambert de Barive.

La Révolution a été le sas le plus violent qu'ont eu à passer les archives clunisiennes. La sécularisation de l'abbaye, le départ des moines, une bibliothèque et des archives laissées à

l'abandon, en partie emportées par les moines, récupérées par la municipalité clunisienne, à nouveau négligées par cette dernière jusqu'à l'acquisition générale des fonds par la Bibliothèque nationale de France, tout cela a finalement porté les coups les plus rudes à la documentation. Sans doute, une grande partie des destructions ou des pertes qu'il faut déplorer est due, simplement, à la négligence. Le rachat d'ensembles plus ou moins importants au cours des années, auprès de particuliers, est le signe d'une dispersion dont l'importance ne peut être vraiment évaluée, de même que l'histoire un peu rocambolesque de chartes ayant atterri chez la servante de l'un des derniers moines clunisiens. Ce qui est donc actuellement conservé dans le « fonds de Cluny » est issu de l'intervention des institutions centrales de conservation, donc, d'un phénomène extérieur à ce que l'on pourrait nommer la vie « normale » d'un fonds d'archives.

Enfin, il ne faut pas oublier le traitement des fonds par les institutions de conservation. À considérer l'exemple de la Bibliothèque nationale de France, c'est particulièrement flagrant. En effet, les documents clunisiens n'y ont pas fait l'objet d'un traitement archivistique, mais ont été gérés comme des collections, souvent reliés en volumes dès lors considérés comme des livres – les plus anciens et les plus précieux des documents concernés ont assez récemment fait l'objet d'une campagne de restauration et de reconditionnement en cartons.

Une comparaison entre la situation présentée par Lambert de Barive au cours de ses travaux et les restes conservés (et quelques étapes intermédiaires) montre que le noyau de plusieurs des recueils actuellement conservés est formé de pièces qui étaient déjà ensemble dans le « Grand Trésor » ; ici peuvent encore être cités les documents anglais et espagnols. De même, une bonne partie des documents qui forment les séries chronologiques de la Collection de Bourgogne provient de la layette « Fondation de l'abbaye de Cluny », elle-même située au XVIII^e siècle dans l'armoire « Abbaye de Cluny ». Il est probable que les parchemins ont été soit déplacés, soit soustraits – selon les cas – par ensembles, ce qui explique ces continuités.

La leçon la plus importante à tirer de l'histoire de ce fonds et, surtout, celle que l'on peut le plus généraliser ne concerne pas obligatoirement ses seules destinées médiévales. Dans l'histoire de bien des fonds, l'époque moderne est au moins tout aussi décisive, peut-être même plus, tout en étant moins connue que la Révolution française. À Cluny, cela se traduit par la restructuration radicale de la fin du XVII^e siècle et la naissance du « Grand Trésor » dans la salle où se trouvait l'*archivum* du Moyen Âge, par des recherches et des essais d'inventaires à but historique, puis par l'intervention de Lambert de Barive. C'est une étape qu'il ne faut absolument pas négliger. En effet, ces actions n'ont sans doute pas toutes conduit à des destructions documentaires. En revanche, elles ont formé les ensembles dont seuls des fragments nous sont parvenus, fragments sans doute souvent conditionnés par l'état et l'organisation matérielle des documents juste avant la Révolution. La réorganisation des archives à Cluny ne s'est pas nécessairement accompagnée de la destruction de nombreux actes pontificaux ; en revanche, elle a formé les ensembles d'où sont issus les rares parchemins qui ont survécu en original et sur lesquels il faut s'appuyer pour tenter de retrouver classements et citations passés.